

Villeurbanne

Opération d'aménagement du centre-ville

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE (SEPTEMBRE 2007- NOVEMBRE 2010)

Par délibération du 9 juillet 2007, la Communauté Urbaine de Lyon a validé les objectifs et modalités de **concertation préalable à une opération d'aménagement urbain** pour le développement du centre-ville de Villeurbanne.

Le dossier de concertation comprenait :

- un plan de situation ;
- un plan du périmètre de concertation ;
- une synthèse des objectifs et réflexions menées;
- l'étude de l'agence d'urbanisme de juillet 2006, « aménagement du secteur Gratte Ciel nord »;
- un registre destiné à accueillir les observations du public.

La concertation a débuté le 3 septembre 2007.

Un registre a été déposé à l'accueil de l'Hôtel de communauté et à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne ;

Un affichage a été apposé à l'hôtel de Communauté et à la Ville de Villeurbanne afin d'informer du lancement de la concertation.

Etat des contributions :

- Contributions déposées dans le cahier mis à disposition du public pour recueillir les observations, en mairie de Villeurbanne: 16 contributions déposées entre le 14 septembre 2007 et le 12 février 2010 ;
- Contributions déposées dans le cahier mis à disposition du public pour recueillir les observations, à l'Hôtel de Communauté: 10 contributions entre le 18 octobre 2007 et le 8 novembre 2010.

Des remarques positives :

- plusieurs commentaires pointent l'intérêt de la démarche de concertation : « merci pour le travail présenté », « merci pour la consultation »,
- plusieurs commentaires pointent l'intérêt de la réflexion et/ou du support d'étude intégré au dossier mis à disposition : « document assez séduisant dans son contenu, ses tenants et ses aboutissants », « des enjeux très bien identifiés », « dossier de concertation avec différents angles abordés, intéressants et pertinents : l'angle urbanistique, social, économique ».

Des contributions destinées à alimenter le contenu du projet :

- certaines personnes se prononcent pour l'un ou l'autre des scénarii alternatifs présentés dans la dernière partie de l'étude (4 scénarii identifiés 1, 2, 3 et 3bis),
- d'autres personnes formulent des souhaits ou expriment leur sensibilité sur des sujets spécifiques : caractère essentiel de la mise en place du transport en commun en site

propre en baïonnette et de la fluidification de l'axe Pressensé, faibles hauteurs des constructions, présence de verdure et de commerce dans le projet, préoccupation des aspects de circulation et de déplacements, demande de pistes cyclables.

- une synthèse des résultats d'une enquête réalisée par des associations locales, auprès de professionnels de l'éducation et de l'enseignement, afin de préciser l'impact que pourrait avoir le nouvel emplacement du lycée sur le fonctionnement de son environnement immédiat, est transmise. Il est notamment fait référence à l'influence positive ou négative, dans ce nouveau contexte, du lycée sur le collège, « selon le niveau d'excellence » du futur lycée.

Des critiques quant à l'intelligibilité du document de projet joint au dossier de concertation :

- plusieurs personnes relèvent le caractère technique du rapport d'étude : « manque de références des rues, abréviations difficiles et termes techniques », « projet présenté de façon assez obscure sur un ton publicitaire », « fatras d'idées ».

Des interrogations quant à la démarche de concertation :

- des contributeurs souhaitent que les documents présentés soient « plus aboutis » (croquis en 3 dimensions, 3D, images de synthèse), « moins vagues quant aux modalités de réalisation (calendriers, budget prévisionnel, procédures d'attribution des marchés) ». L'un d'entre eux en vient à demander s'il est « possible de concerter sur des éléments finalement assez imprécis ? », interroge « la réelle validité de ce document de concertation », propose de baser la concertation sur le travail de l'équipe d'urbanistes retenue depuis lors par le Grand Lyon, et questionne la durée effective de la concertation.
- Il est fait référence à l'absence de pièces complémentaires portées au dossier de concertation depuis son ouverture, ce qui est apprécié comme « dommageable à l'exercice de la concertation ».
- Un contributeur fait enfin appel, au-delà de la démarche participative en cours, à une « co-décision », nécessitant l'élargissement du comité de pilotage institutionnel, avec l'intégration, en son sein, des associations de riverains.

Une contribution critique quant au travail d'étude présenté, émanant d'un architecte travaillant pour une association d'habitants du quartier des Gratte-Ciel Nord :

- Est évoquée la faible mise en valeur de l'identité du quartier, alors que « l'objectif pourrait consister à conserver l'identité du quartier : amplification des passages, récréation d'un maillage nord-sud par des espaces publics à échelle humaine, conservation de la mixité sociale, fonctionnelle et formelle, valorisation du patrimoine (HBM, passages), création de logements collectifs et de tertiaire », souhaite de « renouer avec la typologie des maisons de ville denses » ;
- L'étude conduite par l'agence d'urbanisme est jugée trop technique et incomplète, notamment en termes de réponse aux enjeux de qualité de vie dans un environnement durable.
- Il est souhaité un « projet de ville ambitieux s'inscrivant dans la tradition urbaine novatrice de Villeurbanne et plus précisément des Gratte-Ciel (...) et permettant de retrouver des perméabilités entre le nord et le sud de Villeurbanne » ;
- Est demandée la réalisation d'une « étude complète en perspective d'un vrai projet urbain, innovant, contemporain, et ancré dans son contexte ».

Une contribution critique sur le mode opératoire envisagé pour la réalisation du projet :

- le regret que les **outils d'aménagement**, notamment les alternatives à la ZAC, ne soient pas présentés dans le dossier de concertation ; que ne soient pas recherchées des « innovations organisationnelles et structurelles » dans le cadre de ce projet, telle que la mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). Est enfin formulée la demande d'un atelier participatif sur ces questions.

Une contribution critique relative au transfert du lycée sur le secteur Ouest du quartier, alors que les collectivités disposent de réserves foncières sur la façade Est :

- les parcelles visées dans le cadre du transfert du lycée présentant aujourd'hui « des caractéristiques d'expression d'une diversité urbaine et de mixité sociale, culturelle, fonctionnelle importante » à préserver ; est mise en avant sur ce secteur une logique urbaine fondée sur la « capacité des citoyens à s'approprier leur espace », une logique « sociétale profonde », qui doit être conservée au milieu d'autres logiques (« d'investissement immobilier productiviste »).
- il est fait référence à un projet architectural de rénovation de l'impasse sur laquelle le transfert du lycée doit être réalisé, représentant une « alternative citoyenne », basé sur « la conviction que la ville est un système sédimentaire qui témoigne de son histoire ».

Enfin, des réactions d'habitants du secteur concerné par le projet :

- surpris d'apprendre que leur bien est inclus dans le périmètre du projet,
- en demande de précisions sur les modalités d'informations aux habitants (« comment se fait-il que j'aie été avertie de cette concertation par mes voisins et non par la mairie »),
- voire pour un d'entre eux soucieux de la transformation à venir d'un quartier marqué aujourd'hui « par un aspect plutôt tranquille » : crainte d'un prolongement de l'avenue Henri Barbusse à double sens (bruits et pollutions).

* * *

En ce qui concerne les contributions les plus critiques quant au projet, il est pertinent de relever :

- > **concernant la démarche de concertation** : la concertation a été engagée à une étape très en amont du projet (expliquant l'absence de supports graphiques plus aboutis, de précisions de procédures ou de projections plus formelles). Depuis, la mise en place d'un temps de « participation citoyenne » ouvert sur 18 mois entre début 2009 et mi 2010, en parallèle de l'approfondissement du projet dans le cadre des études de faisabilité confiées à l'agence Devillers, a permis d'échanger sur des aspects techniques plus fins.
- > **concernant le transfert du lycée Brossolette** : la reconstruction du lycée s'inscrit dans un programme global d'aménagement, et le site choisi est le seul permettant, sur le secteur, de combiner les besoins en surface de cet équipement avec les autres composantes du projet (équipements publics, espaces publics...). La localisation envisagée pour l'implantation nouvelle du lycée a été validée par l'exécutif régional ; son positionnement et les modalités de son intégration urbaine

permettront d'en faire un équipement ouvert sur son environnement, là où il est relativement enclavé aujourd'hui.

- > **concernant le travail d'étude présenté** : les enjeux énoncés sont tout à fait conformes à ceux mis en avant par l'étude de 2006, et de fait repris, développés et formalisés dans l'approfondissement du projet urbain. En ce qui concerne le souhait de renouer avec la typologie des maisons de ville denses, cette demande a été abordée lors des ateliers de concertation du printemps 2010, et de fait débattue dans le cadre plus large d'échanges sur formes urbaines et les densités : sur la base notamment de ces échanges, les orientations données au projet privilégient aujourd'hui des formes d'habitat collectif dans ce secteur de centre-ville.
- > **pour les réactions d'habitants du secteur concerné par le projet** : une démarche spécifique de concertation a été mise en œuvre par la Ville vis-à-vis de cette demande. En l'espèce, deux rencontres ont été organisées avec les habitants concernés, en présence du Grand Lyon, en mai 2008 et février 2009, une information directe par adressage postal a été mise en œuvre de façon la plus complète possible à l'automne 2009 (en l'état de connaissance des habitants du secteur), et une étude a été confiée par la Ville à un bureau d'étude spécialisé pour l'élaboration d'un diagnostic sur la situation des ménages occupants du secteur d'opération (étude en cours 2009-2010).
- > **Concernant le mode opératoire et la mise en œuvre du projet dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)** : compte tenu de la complexité du projet et du morcellement du foncier actuel, la ZAC apparaît comme l'outil le plus adapté pour mettre en œuvre cet aménagement.